



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XIII

TOP / POJ / ODG / TDR

B1 a

FR

OL: EN

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

4

Déclaration conjointe Alpes – Carpates sur l'adaptation au changement climatique

Dans le cadre des politiques internationales en matière de changement climatique, l'adaptation est reconnue comme une priorité pour les régions de montagne du fait de la fragilité des écosystèmes alpins et de la forte vulnérabilité des établissements humains, des biens et des personnes face aux impacts du changement climatique, qui peuvent entraver le développement équilibré et la préservation de l'environnement.

Un dialogue a été entamé entre la Convention alpine et la Convention des Carpates. Ces dernières ont reconnu la nécessité de promouvoir le renforcement des capacités au niveau local pour concevoir et mettre en œuvre des mesures cohérentes d'adaptation locale et partager les expériences régionales réalisées dans ce domaine.

La Conférence alpine et la Conférence des Parties de la Convention des Carpates,

se félicitant de la coopération durable entre les pays alpins et les pays des Carpates dans le cadre du partenariat Alpes-Carpates, qui vise à promouvoir le développement durable dans les régions de montagne ;

encourageant l'échange d'informations entre la Convention alpine, la Convention des Carpates et la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques concernant l'adaptation au changement climatique ;

encourageant le renforcement des synergies entre ces Conventions,

rappelant les actions, les activités et les bonnes pratiques réalisées dans le cadre du processus d'adaptation au changement climatique dans les Alpes et les Carpates ;

compte tenu du fait que les écosystèmes montagnards fragiles sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, et que l'on observe un impact croissant de ces derniers sur l'environnement et sur le bien-être humain ;

rappelant qu'en raison de la sensibilité particulière et de la capacité d'adaptation limitée des régions de montagne, l'atténuation du changement climatique doit rester une priorité pour limiter la nécessité de mesures d'adaptation aux inévitables impacts économiques, environnementaux et sociaux du changement climatique ;

se félicitant de la stratégie de l'Union européenne pour l'adaptation au changement climatique, qui constitue un cadre fondamental pour les pays de la Convention alpine et de la Convention des Carpates ;

compte tenu du fait que la présente Déclaration s'applique aux régions de montagne comprises dans le périmètre la Convention alpine et de celle des Carpates ;

Les pays alpins et les pays des Carpates entendent *mettre en œuvre* les recommandations ci-après dans le cadre de leurs politiques, afin de prévenir et de *s'adapter aux impacts* (croissants) du changement climatique :

- Soutenir les activités de recherche sur le changement climatique dans les régions de montagne et leur diffusion auprès du public pour favoriser les stratégies et les mesures scientifiques d'adaptation locale ;
- Promouvoir l'intégration des mesures d'adaptation dans tous les secteurs ;
- Reconnaître et préserver les fonctions naturelles et les services écosystémiques en développant une vision globale des paysages des régions alpines ;
- Souligner l'importance de la coopération régionale concernant les mesures d'adaptation dans les régions de montagne entre les gouvernements, les acteurs nationaux et locaux et les organisations de la société civile et du secteur privé ;
- Soutenir la coopération entre les pays afin qu'ils développent des stratégies d'adaptation au changement climatique dans les régions de montagne et qu'ils mettent en œuvre les stratégies existant déjà en la matière ;
- Encourager les agences gouvernementales centrales et locales, la société civile et le monde universitaire à développer leur capacité à affronter les effets du changement climatique en élaborant des stratégies et des plans nationaux / locaux pour y faire face ;
- Soutenir le dialogue régional et la coopération sur les mesures d'adaptation locale au changement climatique en partageant les informations et encourageant la coordination régionale à travers des rencontres régionales et des projets transfrontaliers ;

- Favoriser et soutenir les échanges transfrontaliers et régionaux de bonnes pratiques, de savoir-faire, d'expériences et de mesures pour l'adaptation locale au changement climatique ;
- Promouvoir la mise en place de lignes directrices sur l'adaptation locale au changement climatique dans les régions de montagne en impliquant les gouvernements internationaux, nationaux et locaux, le monde universitaire et les organisations de la société civile ;
- Favoriser la prise de conscience sur les effets du changement climatique au sein de la population, en particulier des jeunes générations, afin de promouvoir des mesures d'atténuation et d'adaptation ;
- Favoriser la diffusion des connaissances sur les impacts locaux du changement climatique, en particulier en matière de ressources hydriques, de risques naturels et d'équilibres socio-économiques ;
- Encourager le tourisme durable dans les régions de montagne pour créer des conditions permettant aux jeunes générations d'assurer leur avenir professionnel dans les régions de montagne ; en conséquence, préserver et encourager les activités dans ces régions à la lumière du développement durable et de la préservation de l'héritage culturel, en synergie avec les mesures d'adaptation.
- Favoriser la coopération entre les institutions et les acteurs locaux afin de constituer des connaissances communes sur les conséquences et les risques liés au changement climatique ;

Les pays des Alpes et des Carpates sont conscients que les menaces liées au changement climatique vont probablement augmenter lors des prochaines décennies ; ils entendent continuer à œuvrer pour favoriser la mise en œuvre de politiques et de mesures d'adaptation dans les territoires de la Convention alpine et des Carpates, en développant un dialogue fructueux et continu et en partageant leurs expériences dans le domaine de l'adaptation locale au changement climatique.